

PÊCHE AUX BICHIQUES EN RIVIÈRE

- Annexe à la demande d'autorisation environnementale conformément aux articles R.181-13 et suivants du code de l'environnement (CERFA n°15964*2)
 - Formulaire simplifié de demande d'autorisation environnementale ou de déclaration au titre du L.214-3 du code de l'environnement

1. Identité du demandeur

Raison sociale : **Association des Pêcheurs de Bichiques de l'Embouchure de Saint Benoît - APBESB**

Numéro SIRET / Déclaration :

- SIRET n° **914 837 695 00016**
- **Déclaration de création en sous-préfecture de Saint-Benoît le 13 mai 2009, paru au JO le 30/05/2009 (N° RNA : W9R3001005 ; N° parution : 20090022 ; N° annonce : 1534).**

Adresse du siège : **Terre Carrère, 15T Grand Etang, 97470 Saint-Benoît**

2. Résumé non technique

Ce projet porte sur l'aménagement d'un rang de canaux de pêche aux bichiques en aval de la limite de salure des eaux pour l'exercice de la pêche à pied professionnelle ou de loisir.

Les canaux de 1 à 3 m de largeur seront implantés dans le lit mouillé, sans dérivation du cours d'eau et délimités par les berges ou des murets en pierres et blocs pris sur site. Au total, l'APBESB sollicite l'autorisation de réaliser et d'entretenir 12 canaux (second rang historique). L'ensemble des travaux sera réalisé à la main ou avec des outils à main (pioche, pelle, barre à mine, sabre). L'APBESB entretiendra un canal de reproduction, comme présenté dans le présent dossier. En complément, les pêcheurs sollicitent également de pouvoir intervenir avec une pelle mécanique pour augmenter la largeur de l'ouverture de l'embouchure sur le cordon littoral.

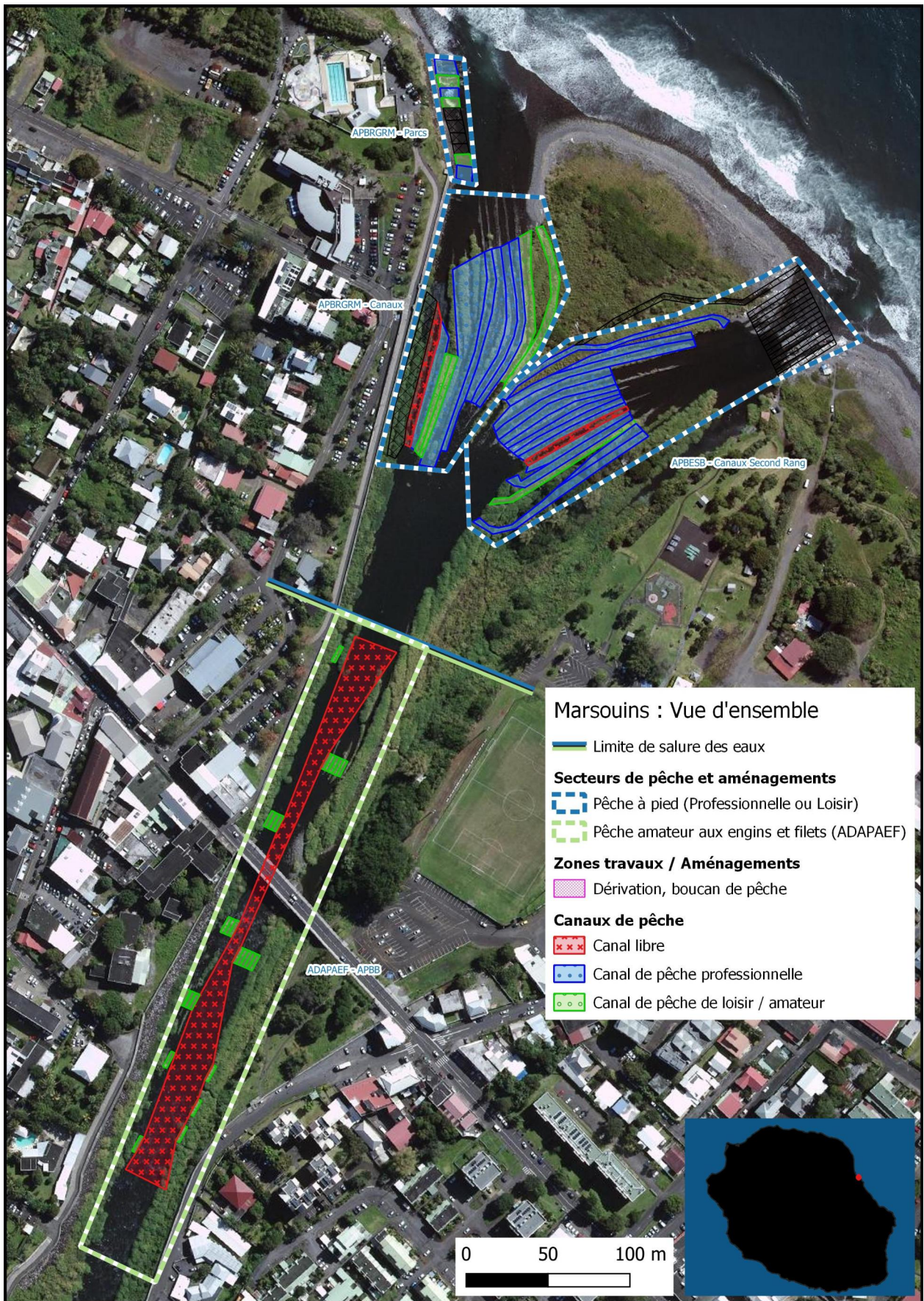


Figure 1: Vue d'ensemble de la localisation du projet de l'APBESB sur l'embouchure de la rivière des Marsouins et par rapports aux autres associations de pêcheurs de bichiques de l'embouchure.